



Orsières, le 07 avril 2026

**DIRECTIVES ESTIVALES POUR LES CHANTIERS 2026 SITUÉS DANS LES ZONES
TOURISTIQUES DE CHAMPEX-LAC ET LA FOULY**

L'Administration communale d'Orsières porte à la connaissance du public les dates et les directives concernant les chantiers situés dans les zones touristiques de Champex-Lac et La Fouly, selon la décision du Conseil communal.

Afin de développer et de maintenir un tourisme de qualité durant la saison estivale, les travaux listés ci-dessous sont interdits dans les secteurs touristiques du :

Vendredi 24 juillet 2026 à 18h00 au lundi 17 août 2026 à 7h00.

Sont concernés par cette mesure tous les chantiers du gros œuvre et du second œuvre, les travaux de terrassement et d'aménagements extérieurs avec transport de terre sur la voie publique, les forages (géothermie) et les travaux spéciaux, ainsi que l'utilisation de machines de chantier bruyantes.

L'Administration communale